

CONTRAT DE VILLE D'AURAY PRIORITÉS POUR L'APPEL À PROJETS POLITIQUE DE LA VILLE 2018

Pour l'année 2018, en complément de la mobilisation des politiques publiques dites de droit commun, l'État et la ville d'Auray, en concertation avec les membres du conseil citoyen d'Auray, ont identifié des axes thématiques d'intervention pour le quartier prioritaire du Gumenen-Goaner, Parco-Pointer Bel Air se déclinant comme suit :

THÉMATIQUE COHÉSION SOCIALE

1. Éducation

- Mobiliser les dispositifs de la politique de la ville, en particulier les programmes de réussite éducative qui permettent un accompagnement renforcé des élèves les plus en difficultés et de leurs familles,
- Promouvoir la mise en parcours des plus jeunes enfants scolarisés dans le cadre des programmes de réussite éducative repérés dans le cadre du « Plan académique langage »,
- Encourager la socialisation précoce des enfants du quartier et la mise en œuvre de classes passerelles pour les enfants de moins de 3 ans,
- Proposer de l'aide aux devoirs et aux leçons dans le cadre du dispositif « devoirs faits » pour les collégiens et les écoliers du quartier de la politique de la ville,
- Renforcer la coopération entre les établissements scolaires et les familles par des espaces parents et des modalités d'échanges diversifiées : accueil individualisé des parents à l'entrée des établissements, valorisation et suivi des élèves, actions du type « Mallette Des Parents »,
- Soutenir l'offre de français langue étrangère et les opérations « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » sur le territoire prioritaire de la politique de la ville en complément du droit commun,
- Développer l'ouverture culturelle et sportive hors du temps scolaire des élèves en complément des actions conduites dans le cadre de l'école, dans le cadre du projet éducatif (lecture, sport, musique, pratiques culturelles diverses...),
- Créer une mini-entreprise ou une classe en entreprise, ou mener des actions dans le cadre du « Printemps de l'Entreprise » dans tous les établissements du second degré du quartier de la politique de la ville.

2. Santé

- Développer l'accès à la santé et aux soins à travers notamment la sensibilisation des acteurs de l'insertion à l'enjeu santé et à l'accès aux soins pour les populations,
- Promouvoir et accompagner les populations du quartier prioritaire dans le but d'orienter leurs modes de nutrition vers des pratiques plus saines,
- Renforcer la coordination, la communication et l'information autour des dispositifs existants et des actions menées,
- Favoriser l'accès à la couverture maladie universelle pour l'ensemble des personnes répondant aux critères (identification du public et accompagnement au montage des dossiers).

3. Jeunesse

- Soutenir l'engagement citoyen de la jeunesse à travers le soutien à des dynamiques innovantes favorisant l'expression et le débat chez les jeunes autour des enjeux de la République,
- Promouvoir la mobilité internationale et le service civique au bénéfice des jeunes des quartiers et le développement de missions dans les quartiers au bénéfice des habitants,
- Accompagner les jeunes des quartiers prioritaires dans leurs recherches de « jobs d'été » (prospection, mise en relation, mobilité, savoir-être...),
- Accompagner les jeunes dans l'acquisition d'une mobilité adaptée.

4. Culture et sport

- Accéder à la culture et au sport en améliorant l'accès des jeunes, des femmes, des personnes en situation de handicap aux pratiques physiques et sportives,
- Inscrire la pratique d'activités physiques et sportives dans les parcours d'insertion et d'intégration sociale,
- Développer l'accès aux lieux artistiques et culturels pour les publics dits éloignés,
- Faire connaître les tarifications adaptées des offres artistiques et sportives aux habitants du quartier,
- Promouvoir des projets artistiques et culturels impliquant la participation des habitants du quartier,
- Favoriser la pratique sportive et culturelle dans les espaces partagés.

5. Rendre effectif l'accès aux droits

- Renforcer le lien social républicain en donnant de la visibilité aux initiatives favorisant le rapprochement des services publics et de la population,
- Favoriser l'ensemble des projets visant à permettre aux habitants des quartiers de la politique de la ville de bénéficier du droit commun (santé, logement, emploi...),
- Aller vers les personnes isolées pour les accompagner vers des activités adaptées à leurs besoins,
- Faire connaître les ressources numériques accessibles du territoire et promouvoir l'accompagnement de proximité des personnes éloignées des usages numériques,
- Lutter contre les discriminations, faire connaître les ressources du territoire pour le respect des droits.

THÉMATIQUE CADRE DE VIE, RENOUVELLEMENT URBAIN ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

- Assurer la pérennité des investissements réalisés pour la rénovation urbaine par une mobilisation des acteurs des quartiers, en confortant la dynamique de changement, en développant l'implication des habitants et l'ensemble des acteurs,
- Développer le nombre d'adultes présents sur les quartiers notamment sur des périodes aujourd'hui creuses (le soir, le week-end, au mois d'août),
- Créer des espaces de rencontre, de dialogue entre les habitants du quartier afin d'améliorer la qualité du « Vivre ensemble »,
- Promouvoir une image positive du quartier auprès des habitants et à l'extérieur.

THÉMATIQUE EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1. Soutenir l'accompagnement des demandeurs d'emploi,

- Mobiliser le service public de l'emploi en faveur des publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- Favoriser l'accès à l'emploi des personnes résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville à travers le soutien aux professionnels de l'insertion dans leurs pratiques de relations avec le public distant par rapport aux institutions,

- Promouvoir la mise en réseau des acteurs de l'insertion,
- Développer des solutions de modes de gardes d'enfants adaptés aux besoins des parents en recherche d'emplois ou de formation (horaires atypiques...),
- Renforcer et ouvrir au public adulte, le dispositif du parrainage,
- Renforcer l'accompagnement des situations d'apprentissage ou de prise d'emploi avec entre autre, des mesures d'accompagnement personnalisé de la mobilité,
- Agir sur les qualifications et mettre en place des sas de préparation à l'entrée en formation et développer des parcours qualifiants ou certifiants pour les salariés, en développant le recours au conventionnement à temps plein, pour les parcours de formation éligibles,
- Favoriser l'insertion par l'accès à l'emploi saisonnier,
- Promouvoir la coopération et la solidarité entre les habitants du quartier afin de lever les freins à l'emploi (modes de gardes des enfants, co-voiturage...).

2. Insertion par l'activité économique

- Développer l'accès à l'insertion par l'activité économique (IAE) dans le but de fournir une réponse adaptée aux besoins des publics les plus éloignés du marché du travail, en particulier en promouvant les emplois aidés au bénéfice des habitants du quartier de la politique de la ville auprès des employeurs du secteur non-marchand.

3. Développement économique

- Favoriser et accompagner les créations d'entreprises et le développement d'activités économiques dans les quartiers prioritaires en promouvant la diffusion de ces modèles de vie active dans les quartiers,
- Proposer des outils spécifiques aux porteurs de projets des quartiers de la politique de la ville, en accompagnant les projets de manière adaptée et en veillant à faciliter l'accès aux moyens à mettre en œuvre.